

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE
DE CARBON-BLANC**



COMPTE-RENDU

**SEANCE DU 29 MARS 2007
à 18 heures 30**

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le 29 mars deux mille sept à 18 heures 30**, sous la présidence de Monsieur Franck MAURRAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- * MAURRAS Franck, Maire
- * THORE Jeanine, Adjointe au Maire
- * HERNANDEZ Antonio, Adjoint au Maire
- * FLIPO Jean-Luc, Adjoint au Maire
- * TRUANT Anne-Marie, Adjointe au Maire
- * THOMAS Michel, Adjoint au Maire
- * DUPEY Anne-Marie, Adjointe au Maire
- * COLOMBET Ivan, Adjoint au Maire
- * TREMOLET Bernard, Conseiller Municipal
- * BARDIN Guy, Conseiller Municipal Délégué
- * BENIZEAU Lyse, Conseillère Municipale
- * SURRE Hélène, Conseillère Municipale
- * CHATEAU Béatrice, Conseillère Municipale
- * NESTER Joël, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à
- * SOMPS Olivier, Conseiller Municipal Délégué
- * BERNO-CORDES Céline, Conseillère Municipale
- * SERF Valérie, Conseillère Municipale
- * PHILIPPON Jean-Pierre, Conseiller Municipal
- * GOUGAUD Marie-Claude, Conseillère Municipale

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- * BOP Jean-Paul, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à Monsieur MAURRAS
- * ESTAY Janine, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame TRUANT
- * DARMANTE Sylvie, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame THORE
- * MERLE Serge, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur HERNANDEZ
- * EUGENE Elie, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Madame GOUGAUD
- * CREVEL Georges, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur PHILIPPON
- * CARTI Michel, Conseiller Municipal
- * ANTHOUNET Jacques, Conseiller Municipal Délégué
- * CABRERA Fanny, Conseillère Municipale
- * BOURNET Maria del Pilar, Conseillère Municipale.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE

- * Monsieur GOPOIS, Trésorier de la Commune.

Monsieur MAURRAS ouvre la séance et propose Monsieur Joël NESTER comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant aucune observation particulière est déclaré adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'adopter l'affaire suivante à l'ordre du jour :

- * Convention de partenariat avec le Lycée Polyvalent Les Iris à LORMONT

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur HERNANDEZ, doyen, pour aborder l'examen du Compte Administratif 2006. (Cf à l'article L 2121-14 du CGCT). Il assiste au débat mais se retirera au moment du vote.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Hors écritures résultant de la délibération d'affectation, le niveau de réalisation des dépenses et recettes de l'exercice écoulé s'établit ainsi :

EN FONCTIONNEMENT	2005	2006
DEPENSES		
RECETTES		
EN INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		

Le Compte Administratif 2006 fait apparaître un résultat excédentaire global de 696 943 €. Le solde des restes à réaliser en Section d'Investissement s'établit à - 570 740 € ce qui fait ressortir un excédent reporté en 2007 à la Section de Fonctionnement de 126 203 €.

En masse, les dépenses et recettes évoluent de la manière suivante :

EN FONCTIONNEMENT	2005	2006	VARIATION EN %
DEPENSES (réelles de l'exercice)	5 584 558 €	5 852 253 €	+ 4.8
RECETTES (réelles de l'exercice)	6 405 872 €	6 599 572 €	+ 3.0

Le taux d'accroissement des recettes réelles de l'exercice est donc inférieur de 1.8 point au taux d'accroissement des dépenses de l'exercice. En 2005, ce différentiel était de 2.7 et de 1.3 en 2004.

EN INVESTISSEMENT	2005	2006
DEPENSES (réelles de l'exercice)	1 417 226 €	1 791 533 €
dont dépenses d'équipement (Comptes 21 et 23)	1 061 242 €	1 519 391 €

L'annuité de la dette comprenant le remboursement de la partie capital et de la partie intérêts des emprunts s'élève à 363 410 € contre 479 660 € en 2005 et 661 138 € en 2004. Cette annuité représente 5.5 % des recettes de Fonctionnement de l'exercice contre 7.5 % en 2005 et 10.5 % en 2004.

Sa structure reste désormais stable ce qui constitue un changement au regard des années précédentes. En effet, le remboursement de la partie capital représente en 2006 comme en 2005 les $\frac{3}{4}$ de l'encours.

Les charges de personnel sont en croissance sensible, + 10.7 %. Celles-ci représentent désormais 58.6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Un niveau élevé qui peut contribuer, selon les termes de notre Trésorier, « à conférer une certaine rigidité à la Section de Fonctionnement ».

Il faut toutefois rappeler que les dépenses de Personnel sont atténuées par les participations de la CAF dans le cadre du contrat enfance et jeunesse, soit 348 773 € en 2006.

La capacité d'autofinancement nette c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement de l'exercice utilisable pour financer l'investissement est en 2006 de 475 000 € contre 618 000 € en 2005.

Les principales opérations d'équipement réalisées en 2006 sont :

- La salle multisports du Collège (fonds de concours)----- 388 007 €
- La Maison pour Tous----- 424 943 €
- Les archives----- 119 701 €

Les plus importantes opérations d'investissement s'effectuant dans un cadre pluriannuel, la clôture des comptes fait apparaître cette année un niveau important de restes à réaliser soit en dépenses 886 490 € contre 959 585 € l'année précédente.

Ceux-ci concernent principalement la Maison pour Tous pour 176 912 €, la Maison de la Petite Enfance pour 97 462 €, l'enfouissement des réseaux pour 356 586 €.

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'établissent à 315 750 € comprenant le reliquat des subventions à percevoir du Conseil Général au titre du Contrat Opérationnel 2006 et de la CAF au titre de la Maison pour Tous et de la Maison de la Petite Enfance.

Comme le notent à nouveau les Services du Trésor Public, confirmant en cela les précédentes analyses, les finances de la Commune sont saines.

Néanmoins, face à la stagnation de certaines recettes courantes, la capacité de la Commune à investir reste liée à la maîtrise des charges de Fonctionnement et notamment celles de Personnel.

Ainsi, en dépit d'un niveau d'endettement très réduit, nos marges de manœuvre pour les années à venir seront en grande partie dépendantes de la restauration d'un différentiel positif entre l'évolution des recettes et des dépenses de Fonctionnement.

C'est au prix d'efforts soutenus en vue de la maîtrise des charges de personnel, de la recherche d'économies au niveau des charges courantes et d'une modération de l'évolution des dépenses non obligatoires que l'établissement d'un nouvel équilibre sera rendu possible.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Frank MAURRAS, Maire, après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
	RESULTATS REPORTEES		365 179.59 €	294 678.87 €		294 678.87 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	6 003 113.57 €	6 624 042.20 €	1 816 003.65 €	1 821 517.48 €	7 819 117.22 €	8 445 559.68 €
TOTAUX	6 003 113.57 €	6 989 221.79 €	2 110 682.52 €	1 821 517.48 €	8 113 796.09 €	8 810 739.27 €
RESULTATS DE CLOTURE		986 108.22 €	289 165.04 €			696 943.18 €
RESTES A REALISER			886 490.34 €	315 750.00 €	570 740.34 €	
RESULTATS DEFINITIFS	6 003 113.57 €	6 989 221.79 €	2 997 172.86 €	2 137 267.48 €	8 684 536.43 €	8 810 739.27 €

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée et remercie celle-ci de sa confiance.

Il commente des tableaux comparatifs établis par les Services Municipaux et par les Services Communautaires portant notamment sur les dépenses et les recettes de Fonctionnement, sur leurs évolutions depuis 2001, sur les dépenses réelles d'équipement ainsi que sur la situation de la Commune de CARBON-BLANC par rapport aux autres Communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

2. COMPTE DE GESTION 2006

Monsieur MAURRAS demande que le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- * après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures
- * Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- * Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- * Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2006 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et est donc adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOPOIS, Trésorier de la Commune, successeur de Monsieur MANZANO.

Monsieur GOPOIS commente et analyse les finances de la Commune qu'il juge saines. Il note toutefois qu'il est nécessaire de surveiller l'évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes. Cette évolution s'effectue au détriment de l'autofinancement, qui reste cependant à un niveau correct par rapport aux Communes de même importance dans le Département. Il souligne que dans la Section de Fonctionnement, près de 60 % des dépenses est imputé aux Charges de Personnel et que 2/3 des recettes proviennent des taxes. Les Elus doivent rester attentifs à l'évolution de ces postes qui garantit la capacité de la Commune à investir et continuer à mettre en oeuvre des projets. Il explique que le fonds de roulement, qui est l'accumulation des résultats positifs des années précédentes, a été ramené en 2006 à un seuil d'un mois et demi des dépenses courantes. Cela permet ainsi à la Commune de préfinancer des opérations qui bénéficieront de subventions et de débiter l'année avant que les premières recettes interviennent. Enfin, il indique que l'encours de la dette pour la Commune se situe à 30 % des recettes de Fonctionnement.

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Trésorier de son travail d'analyse et souhaite qu'une collaboration étroite se poursuive entre les différents Services.

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Le rapprochement avec la balance des comptes de la Commune établie par le Trésorier de Saint-Loubès ayant été effectué et conformément à la procédure de reprise anticipée des résultats, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice écoulé de la manière suivante :

• Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	620 928.63 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	365 179.59 €
	déficit :	
Résultat de clôture (A1)	excédent :	986 108.22 €
(A2)	déficit :	

• Besoin réel de financement de la Section d'Investissement

Résultat de la Section d'investissement de l'exercice :	excédent :	5 513.83 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA):	excédent :	
	déficit :	294 678.87 €

Résultat comptable cumulé :	excédent :	
	déficit :	289 165.04 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		886 490.34 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		315 750.00 €
Solde des restes à réaliser :		570 740.34 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)		859 905.38 €

- **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068) 859 905.38 €

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte R 002 du Budget N + 1) 126 202.84 €

- **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : Excédent reporté	001 : Solde d'exécution N - 1	1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
	126 202.84 €	289 165.04 €	859 905.38 €

La proposition de Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité.

4. TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances pour 2007 a fixé une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 1.8 %.

Compte tenu également de la variation physique de ces bases, le produit fiscal assuré de la Commune en 2007 ressort à 3 308 250 €, soit + 6.6 %.

Par ailleurs, le total des allocations compensatrices versé au titre de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe Professionnelle (abattement général de 16 % à la base) s'élève en 2007 à 171 650 € soit - 3 110 € par rapport à l'année précédente.

Il est proposé d'appliquer aux taux 2007 un coefficient de variation proportionnelle de + 1.019886 ce qui donne le tableau suivant :

	BASES D'IMPOSITION 2006 (pour mémoire)	BASES D'IMPOSITION 2007	TAUX 2007	PRODUITS 2007
TAXE D'HABITATION	7 638 126	7 905 000	17.52	1 384 956 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	6 108 289	6 455 000	30.67	1 979 749 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	17 651	17 300	53.95	9 333 €
				3 374 038 €

Le produit correspondant permettra d'assurer l'équilibre du budget 2007.

Monsieur PHILIPPON indique que son Groupe votera l'augmentation des taux proposée cette année. Il souhaite toutefois que ces taux n'augmentent plus à l'avenir. Il a noté que sur 2 930 assujettis à la Taxe d'Habitation en

2006 à CARBON-BLANC, 1 440 bénéficient d'une exonération, d'un dégrèvement ou d'un plafonnement. Toutefois, il est conscient qu'il est indispensable de financer les projets que son groupe a également voté.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PHILIPPON de son analyse. Il indique qu'il est nécessaire d'avoir une politique à longue échéance qui se projette dans l'avenir.

Quant à Monsieur FLIPO, il intervient au nom de ses Collègues, Madame SURRE, Monsieur TREMOLET et se félicite que le Conseil Municipal se prononce sur les taux, donc les recettes avant de voter le Budget 2007. Ils voteront les taux proposés car ils sont favorables aux actions que ces augmentations permettront de mener.

Monsieur le Maire tient à remarquer qu'au cours de ces dernières années le poids des charges a augmenté beaucoup plus vite que les salaires et les retraites. Beaucoup de personnes se retrouvent en difficulté face à cette situation. Il faut respecter les contribuables et les comprendre par rapport à leurs difficultés quotidiennes.

A la suite de ces diverses interventions, Monsieur le Maire propose de fixer les taux de la Commune pour l'année 2007 comme suit :

- 17,52 pour la TAXE D'HABITATION
- 30,67 pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
- 53,95 pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Ses propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

5. BUDGET PREVISIONNEL 2007

Environnement général du budget 2007

La loi de finances pour 2007 a reconduit le contrat de croissance et solidarité dans les mêmes conditions que l'année précédente. L'essentiel de la croissance des dotations de l'Etat qui en résulte bénéficiera cependant, comme chaque année, en premier lieu aux intercommunalités.

Les Communes qui gèrent également de nombreux services de proximité voient ainsi se poursuivre la réduction des transferts de l'Etat au moment où les attentes de la population sont de plus en plus fortes compte tenu d'un environnement économique plutôt morose.

L'Etat ne tente-t-il pas ainsi de réduire ses déficits, en partie au détriment des Collectivités Territoriales dont la santé financière est à l'évidence meilleure ?

Dans le même temps, les marges de manœuvre des Communes s'amenuisent en raison de l'édiction de nouvelles normes, de la hausse encore faible mais bien réelle des taux d'intérêt, de l'augmentation salariale qui représente largement plus de la moitié de leurs dépenses, de la flambée des prix des travaux liée au dynamisme du marché immobilier.

Ainsi, la désindexation programmée des dotations de l'Etat dans les trois ans qui viennent a fait réagir récemment l'Association des Petites Villes de France, association à laquelle notre Commune est adhérente.

L'APVF, dans un manifeste, demande que l'évolution de ces dotations se fasse dans un cadre pluriannuel et que les Collectivités Locales récupèrent leur pleine autonomie fiscale en décidant elles-mêmes du taux et de l'assiette des impôts locaux.

L'APVF demande également un moratoire sur les normes. Elle propose aussi d'accentuer la péréquation des dotations de l'Etat et de créer un fonds national de péréquation de la Taxe Professionnelle de manière à atténuer les disparités parfois excessives entre les territoires.

Enfin, elle appelle de ses vœux la modernisation de la fiscalité locale avec la création d'une « taxe d'habitation assise principalement sur l'ensemble des revenus » et la révision, repoussée sans cesse, des valeurs locatives foncières.

C'est dans un contexte marqué par d'importants rendez-vous électoraux propices à la réflexion et aux perspectives de réformes que le Budget Prévisionnel 2007 a été préparé.

Une élaboration partagée

Comme chaque année les Commissions se sont réunies plusieurs fois. A l'issue d'un travail avec les Services, leurs propositions ont été soumises à l'arbitrage de la Commission Ressources.

Le budget 2007 que je suis aujourd'hui en mesure de vous présenter est ainsi comme d'habitude le résultat d'un travail d'équipe auquel nous sommes attachés.

Le document que nous avons bâti, je l'espère, vise à servir les intérêts du plus grand nombre de nos concitoyens, ce qui le rend susceptible, j'en suis convaincu, de recueillir un large assentiment.

Rappelons que nous nous sommes appuyés pour son établissement sur les objectifs de programmation qui ont été identifiés dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement à 5 ans.

Plus globalement, il faut souligner l'intérêt des études prospectives qui ont été réalisées, lesquelles permettent de cerner l'évolution des grands comptes et de préciser les termes des grands équilibres.

Notons également le précieux éclairage apporté par les analyses effectuées par le Trésorier de la Commune, Monsieur GOPOIS.

Enfin, dans un souci de meilleure lisibilité et comme vous avez pu le constater, nous nous sommes efforcés, cette année encore, de présenter ce document avec pédagogie, l'outil informatique étant en la matière d'une aide précieuse.

Le Budget 2007 dans ses grandes masses

Le Budget Prévisionnel comprenant le résultat reporté de l'exercice écoulé s'équilibre en dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement à 7 088 816.95 € contre 6 210 982 € l'année précédente, ce qui représente une progression de + 6.3 %.

Cette hausse sensible doit cependant être relativisée compte tenu des opérations d'ordre qui résultent du projet de vente du logement de la Poste.

Les dépenses réelles évoluent ainsi de 5 925 461 € en 2006 à 6 210 982 € cette année ce qui représente une croissance de 4.8 %.

La Section d'Investissement s'équilibre quant à elle en dépenses et recettes à 4 593 881.49 € contre 3 513 822.76 € en 2006.

Le niveau d'investissement prévu cette année est le plus élevé constaté sur la période des six dernières années.

Les mouvements par chapitre en Fonctionnement

Chapitre 11, la progression des charges à caractère général est contenue + 0.9 %. Au sein de ce chapitre, les dépenses d'eau, de gaz et de carburants sont en hausse assez sensible de même que celles regroupées à l'article 611 « contrats ».

D'une manière générale, l'accroissement du patrimoine communal et le souhait d'une amélioration constante du niveau des prestations conduisent à l'alourdissement des charges courantes (contrats chaufferies, balayage des rues, gardiennage, divers entretien).

La dépense inscrite à l'article 617 correspondant aux études est en forte baisse, l'année précédente ayant donné lieu à de nombreux engagements (étude du Brignon, Agenda 21, diagnostic social, audit informatique).

Chapitre 12, les charges de Personnel qui représentent désormais plus de 58 % des dépenses réelles de Fonctionnement sont, cette année encore, en progression soutenue (+ 7.9 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est de + 5.5 % au regard des dépenses réalisées en 2006.

Les créations de postes l'an dernier comme en début d'exercice impactent ce chapitre en année pleine de même que les augmentations indiciaires décidées par le Gouvernement.

La réforme de la Fonction Publique Territoriale, le régime indemnitaire, la nomination d'agents à des grades des catégories A et B dans le cadre de la structuration de nos Services expliquent également cet accroissement.

La progression budgétaire tient enfin compte du changement envisagé du mode de rémunération des animateurs qui interviennent durant les petites et les grandes vacances.

Chapitre 65, les autres charges de gestion courante sont relativement stables avec seulement 1.6 % de hausse. Au sein de ce chapitre, les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé (les Associations) sont en hausse modérée de + 0.80 %.

Chapitre 66, les charges financières, cette année encore, sont en régression, celles-ci représentant désormais 1.5 % des dépenses de Fonctionnement.

Au titre des recettes de Fonctionnement, les produits de service au chapitre 70 progressent de 7.1 %, cette variation résultant surtout de l'augmentation du nombre d'utilisateurs.

Le chapitre 73, Impôts et Taxes, évolue globalement de + 7.6 %. C'est principalement le fait de la progression du produit des contributions directes sous le double effet de la variation des bases + 6.6 % et des taux + 2 %.

Comme on l'a vu précédemment, la variation des bases résulte d'un accroissement physique de l'assiette et de l'actualisation de + 1.8 % décidée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances.

Le chapitre 74, Dotations et Participations, qui regroupe les transferts, est en croissance de 3.4 %. Cette hausse est surtout due à la progression des aides de la Caisse d'Allocations Familiales, une régularisation portant sur 2006 devant être prise en compte en 2007.

Les transferts en provenance de l'Etat, dotations forfaitaires et allocations compensatrices, continuent, pour leur part, comme les années précédentes, à stagner.

Au chapitre 77, est inscrite une opération d'ordre correspondant à la cession du logement de la Poste ainsi que les subventions attendues au titre des études.

Un investissement particulièrement dynamique

En tenant compte des restes à réaliser et des ouvertures de crédits aux chapitres 21 et 23, les dépenses d'équipement s'établissent en 2007 à 3 540 090 €. Les dépenses qui seront effectivement réalisées dépendront de notre capacité de portage des opérations. En effet, la conduite des projets subit des contraintes de plus en plus importantes notamment en raison de l'accroissement des normes techniques et juridiques mais aussi de l'incertitude croissante qui pèse sur le résultat des consultations.

Comme cela a été exposé tout à l'heure, d'importantes opérations sont programmées en 2007 dont l'exécution débordera très probablement sur l'exercice suivant (Maison de la Petite Enfance, Maternelle Prévert par exemple).

Comme chaque année, j'attire votre attention sur le fait que nous remettons à chaque élu, dans un souci de transparence, un document particulièrement détaillé. Celui-ci permet de connaître avec précision les projets d'investissement envisagés au cours de l'exercice.

Les autres dépenses d'investissement concernent pour l'essentiel le remboursement de la partie capital des emprunts, 251 000 € en 2007, soit une baisse de 20 000 € par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses nouvelles cette année seront financées pour une part significative par les ressources propres de la Commune, celles-ci sont réparties en trois volets :

- * Le virement depuis la Section de Fonctionnement pour un montant de 475 K€
- * L'amortissement pour 127 K€
- * La vente du logement de la Poste 145 K€

La mobilisation des capitaux d'emprunts qui sera nécessaire à l'équilibre de ce budget n'atteindra, sans doute pas, le niveau des crédits ouverts, soit 1 971 K€. Elle sera effectuée en fonction de l'avancement des opérations mais elle devrait toutefois représenter un volume supérieur à celui des années précédentes.

Comme on l'a vu lors de la présentation du Compte Administratif de l'exercice écoulé et de la même manière lors de la présentation de ce Budget, notre Commune s'est engagée dans de nombreux chantiers. En tout état de cause, la bonne gouvernance des finances communales devra nous conduire à mettre en place, à l'instar du Plan Pluriannuel d'Investissement, de nouveaux instruments de pilotage et sans doute aussi à définir une norme de l'évolution des dépenses qui pourraient, par exemple, être en rapport, à l'avenir, avec l'inflation.

C'est au travers de l'amélioration des outils de gestion budgétaire que nous pourrions assurer la maîtrise de l'évolution des charges et de celles des ressources.

En 2007, l'Agenda 21 qui est un des chantiers que nous avons ouvert l'an dernier, permet de continuer à mener une réflexion de fond avec nos concitoyens.

Cette méthode de travail demande à l'évidence du temps mais elle permet aussi de conduire plus sûrement à l'établissement de projets qui sont véritablement partagés.

Face à la rareté des ressources qui se confirme d'année en année et se traduit notamment au niveau budgétaire par une réduction de notre épargne brute, cette nouvelle forme de l'action publique permettra progressivement de mieux répondre aux attentes et par là d'assurer le meilleur emploi de l'argent public comme de rechercher la meilleure utilité sociale de la dépense.

Monsieur le Maire commente quelques données du Budget prévisionnel 2007 présenté sous forme de diaporama. A Monsieur PHILIPPON qui souhaite quelques explications sur le montant des VRD de la Maison de la Petite Enfance, il explique que cette opération a été globalisée. Il ajoute que le Conseil Municipal sera associé au fur et à mesure de l'évolution de ce programme qui se déroulera sur au moins deux années.

Monsieur FLIPO indique qu'un travail important a été réalisé au sein de la Commission Ressources. Il se félicite des projets retenus pour l'action sociale classique en faveur notamment des personnes âgées afin de palier au désengagement de l'Etat. Au niveau de l'emploi, il apprécie que la masse salariale augmente ce qui traduit le renforcement des effectifs de certains Services (Police Municipale, Pôle Jeunesse/Citoyenneté...). Il juge essentielle l'aide apportée aux Associations. Au niveau de l'investissement, il se réjouit des projets comme celui de la Maison pour tous, le skate park, la Maison de la petite enfance. Il souligne également le succès de la fête populaire de septembre.

Madame THORE donne quelques explications, notamment à Monsieur PHILIPPON, sur le projet de restructuration de l'école maternelle Prévert.

Après ces diverses interventions, Monsieur le Maire procède au vote du Budget 2007. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique que la Commission Ressources a étudié les demandes de diverses associations et propose d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES	PROPOSITIONS BP 2007
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (ARTICLE 657362)	12 000,00 €
ECOLE (ARTICLE 657361)	
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE PASTEUR	2 808,00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE PREVERT	1 746,00 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE BARBOU	4 986,00 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE PASTEUR	3 654,00 €
SOUS TOTAL 1	25 194,00 €
ASSOCIATIONS LOCALES (ARTICLE 6574)	
A.S.C.J.B.	88 000,00 €
ASS. DES MEDAILLES DU TRAVAIL	200,00 €
C.A.C.B.O.	84 000,00 €
CLUB DES AINES	300,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 500,00 €
COMITE D'ENTENTE D'ANCIENS COMBATTANTS	800,00 €
COMITE DES FETES ET LOISIRS	20 000,00 €
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL	45 700,00 €
CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES	250,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE DE BASSENS	750,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE DE CARBON BLANC	2 250,00 €
UNSS DE CARBON BLANC	500,00 €
FCPE COLLEGE DE CARBON BLANC	200,00 €
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	150,00 €
RUGBY BASSENS/CARBON-BLANC/STE EULALIE	700,00 €
ASS. DES DONNEURS DE SANG	160,00 €
SOUS TOTAL 2	245 460,00 €

AUTRES ASSOCIATIONS (ARTICLE 6574)	
AIDES	150,00 €
ASS PARALYSES DE FRANCE	100,00 €
ASS. CINEMAS DE PROXIMITES	734,00 €
ASS. DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX DE BORDEAUX	100,00 €
ASS. DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE GIRONDE	100,00 €
ASS. FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	100,00 €
ASS. SPORTIVES UNSS/COLLEGE DE BASSENS	150,00 €
CROIX ROUGE	150,00 €
ECOLE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DU SUD OUEST	100,00 €
FONDATION REGIONALE DE CARDIOLOGIE AQUITAINE	100,00 €
FRANCE LIBERTE	150,00 €
GROUPEMENT P/ L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES	100,00 €
HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT	250,00 €
INSTITUT BERGONIE	150,00 €
INSTITUT PASTEUR	100,00 €
LICRA	100,00 €
MEDECINS SANS FRONTIERES	100,00 €
MEDIA THEQUE DES MALADES DES HOPITAUX DE BORDEAUX	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100,00 €
VIE LIBRE	200,00 €
SOUS TOTAL 3	3 234,00 €
TOTAL 2 + 3	248 694,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (ARTICLE 6574)	
DES BRIQUES POUR L'AVENIR	350,00 €
COMITE DE JUMELAGE	3 500,00 €
COMITE DES FETES ET LOISIRS	3 000,00 €
LES AMIS DU MARAIS	500,00 €
SOUS-TOTAL 4	7 350,00 €
TOTAL 2+3+4 compte 6574	256 044,00 €
TOTAL GENERAL	281 238,00 €

Monsieur le Maire ajoute que les subventions allouées aux Associations représentent 4.5 % des dépenses réelles du Budget 2007. Monsieur FLIPO souligne le rôle social important des Associations et Madame TRUANT précise qu'elles animent véritablement la Commune. Quant à Monsieur TREMOLET, il insiste sur les exigences des Fédérations qui pèsent de plus en plus lourdement sur les Budgets.

Après ces diverses remarques, les propositions de Monsieur le Maire sont adoptées à l'unanimité.

7. CESSION LOGEMENT DE LA POSTE

Suite à la réorganisation de ses services, Monsieur HERNANDEZ indique que la poste a décidé de ne plus louer le logement de fonction appartenant à la commune situé à l'étage de cet établissement.

Il peut donc être envisagé de vendre ce logement d'une superficie de 113 m² au prix fixé par le Service des Domaines, soit 147 000 €.

La mise en vente de ce bien suppose que la Commune procède aux opérations préalables suivantes :

- * établir un état parasitaire relatif à la présence d'insectes de type termites sur l'ensemble de l'immeuble bâti,
- * réaliser un constat amiante,
- * réaliser un audit technique relatif à la surface privative d'un immeuble,
- * établir un diagnostic de performance énergétique,
- * modifier le règlement de copropriété, l'état descriptif de division et le tableau récapitulatif des tantièmes compte tenu de la création d'un lot de copropriété supplémentaire.

Pour réaliser ces prestations Monsieur ELIZONDO du cabinet d'expertises « La Maison de l'expertise » sis 35 avenue Hubert Dubedout 33270 Floirac a été mandaté.

Une assemblée générale des co-propriétaires devra être convoquée pour statuer sur la vente de cet appartement et approuver la modification du règlement de copropriété, l'état descriptif de division ainsi que le tableau récapitulatif des tantièmes.

La vente qui aura lieu à l'amiable pourrait être confiée aux agences immobilières locales dont la commission fera l'objet d'une négociation.

Les frais de commission ainsi que ceux correspondant à l'établissement de l'acte authentique réalisé par un Notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Aussi, Monsieur HERNANDEZ demande de bien vouloir

- * autoriser la vente à l'amiable du logement de fonction de la poste au prix fixé par le Service des Domaines de 147 000 €, les frais étant à la charge de l'acquéreur.
- * engager auprès du Syndic de copropriété toutes les démarches nécessaires à cette vente
- * confier aux agences immobilières locales la vente de ce bien
- * confier à un notaire la rédaction de l'acte authentique de cession
- * autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette vente

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur des propositions ci-dessus.

8. BAIL CONCERNANT LE BUREAU DE POSTE

Compte tenu de la cession du logement situé au 1^{er} étage de la Poste, Monsieur HERNANDEZ explique qu'il est nécessaire de modifier le bail intervenu avec l'établissement public.

Le nouveau bail qui a été étudié avec la Direction Opérationnelle de l'Immobilier de la Poste sera consenti à la Société Locaposte, filiale de la Poste.

Il est proposé que le prix du loyer soit proratisé au regard des surfaces désormais mises en location c'est-à-dire le bureau de Poste seul, soit 268.96 m² contre 382.78 m² précédemment.

Le nouveau bail susceptible d'être consenti à compter du 1^{er} avril prochain fait également l'objet d'une actualisation du prix du loyer de base qui était précédemment de 16 000 €/an.

Cette actualisation prend en compte l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Le loyer s'établit ainsi à partir du 1^{er} avril 2007, à 15 095 €/an.

Payable trimestriellement, cette somme fera l'objet d'une actualisation à l'expiration de chaque période triennale sur la base du même indice.

Le bail précise également les conditions dans lesquelles seront réalisées les travaux de rénovation de la Poste de CARBON-BLANC, travaux susceptibles de débiter au cours du dernier trimestre 2007.

Monsieur HERNANDEZ demande de bien vouloir :

- * Accepter de fixer le nouveau prix du loyer de la Poste, à compter du 1^{er} avril 2007, à 15 095 €/an. La dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours, article 752
- * Accepter les termes du bail proposé au preneur qui sera la Société Locaposte dont le siège social est situé à PARIS XVe, 9 Rue Georges Pitard
- * Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit bail à intervenir.

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ajoute que le bureau de la Poste va faire l'objet de travaux importants de rénovation en octobre/novembre 2007. Ses activités seront transférées sur le bureau de BASSENS.

9. PERSONNEL

a) REMUNERATION DES ANIMATEURS

Monsieur le Maire rappelle que tout agent public, titulaire comme non titulaire, doit être rémunéré sur la base d'un indice de la Fonction Publique Territoriale, exception faite des Assistantes Maternelles.

Ce principe découle de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 qui indique que « le montant du traitement est fixé en fonction du grade de l'agent et de l'échelon auquel il est parvenu, ou de l'emploi auquel il a été nommé ».

S'appuyant sur ces éléments, Monsieur le Maire propose de rémunérer à compter du 1^{er} avril 2007 les animateurs contractuels de droit public de la manière suivante :

Adjoint d'animation 2^e cl non BAFA 1^{er} échelon de l'échelle 3
Adjoint d'animation 2^e cl BAFA 2^e échelon de l'échelle 3

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

La dépense correspondante sera inscrite au Chapitre 12 du budget de l'exercice en cours.

b) REMUNERATION DU COLLABORATEUR DE CABINET

Lors de la séance du 27 février 2003, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé pour le recrutement d'un collaborateur de Cabinet pour une durée déterminée ne pouvant excéder le mandat de l'autorité territoriale.

Ainsi, Monsieur Laurent GAZAL a été recruté en cette qualité le 16 avril 2005.

Compte tenu du niveau de formation de cet agent et des nombreuses missions qui lui ont été confiées, sa rémunération a été arrêtée à l'indice brut 466 (indice majoré 407) correspondant au 4^e échelon du grade d'attaché.

Depuis la date de son recrutement, il n'a été procédé à aucune revalorisation de cette rémunération.

Considérant cette situation, Monsieur le Maire propose de porter la rémunération de Monsieur Laurent GAZAL, à compter du 1^{er} avril 2007, à l'Indice Brut 500 - Indice Majoré 431 correspondant au grade d'attaché, 5^e échelon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

La dépense correspondante sera inscrite au Chapitre 12 du budget de l'exercice en cours.

c) REGIME INDEMNITAIRE - POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 97-702 du 31 mai 1997 fixe le régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale. Le décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006 a modifié ce régime indemnitaire.

Tenant compte de ces modifications et des nombreuses missions qui sont confiées à ces agents, Monsieur le Maire propose d'allouer à Monsieur Laurent RANGIER et Monsieur Cyril BOUTIN, gardiens de police, une indemnité spéciale de fonction respectivement fixée à 18 % et 16 % à compter du 1^{er} avril 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 64118 du budget de l'exercice en cours.

10. INSTALLATIONS CLASSEES - ENQUETES PUBLIQUES

a) DIESTER INDUSTRIE - UNITE DE PRODUCTION D'ESTER METHYLIQUE

Madame THORE indique que le projet consiste, sur la Commune de BASSENS, en la construction par la Société DIESTER Industrie d'un site d'estérification d'huile végétale pour la production de biocarburant pour une capacité attendue de 250 000 tonnes d'ester méthylique d'huile végétale par an. Le site de diester se trouve à proximité immédiate du site SAIPOL qui sera chargé de fournir l'huile semi-raffinée, matière première pour la fabrication du diester.

Le diester est un biocarburant pour tous véhicules diesel. Il est élaboré à partir d'huiles végétales, principalement du colza. Il s'utilise en mélange au gazole et ne nécessite aucune modification au niveau de la motorisation des véhicules.

Contrairement aux énergies fossiles, la consommation de diester permet de restituer trois fois l'énergie nécessaire à sa fabrication. C'est une énergie renouvelable, biodégradable et non toxique. Elle contribue à l'aménagement du territoire et à l'emploi par l'exploitation des terres en jachère.

Le diester mélangé à 30 % dans le gazole permet de réduire de près de 25 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'utilisation de gazole pur. De même les émissions de fumées noires, particules, composés aromatiques, soufre, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques sont diminuées de façon importante.

L'activité est soumise à autorisation notamment en raison de l'emploi de liquides inflammables et de l'utilisation d'installations de réfrigération ou compression fonctionnant à une pression effective supérieure de 10⁵ Pascal.

L'étude d'impact fait ressortir une consommation prévisionnelle d'eau industrielle de 192 000 m³/an environ ainsi que des émissions dans l'atmosphère produites par les installations de combustion et de l'émission de composés organiques volatiles.

L'étude des effets sur la santé des populations environnantes indique qu'aucun effet sur la santé lié aux rejets chimiques n'est attendu du fait du fonctionnement des futures installations de DIESTER Industrie.

L'analyse des risques conduit à retenir comme principaux risques l'inflammabilité et l'explosivité du méthanol et dans une moindre mesure du gaz naturel.

Le Service Hygiène et Salubrité de la Commune, dans ses conclusions, indique que l'analyse des différents scénarios montre que les niveaux de risque sont acceptables et ne nécessitent aucune mesure complémentaire pour leur maîtrise.

Toutefois, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable en raison du fait que la Commune ne dispose pas de l'avis de la DRIRE.

b) SA SAIPOL – AUGMENTATION DE LA PRODUCTION

Cette extension de l'usine SAIPOL s'inscrit dans un projet global qui vise à créer une usine de production de biocarburant par la Société DIESTER Industrie située à proximité immédiate du site SAIPOL.

L'activité sur ce site est soumise à autorisation en raison notamment de la présence de silos et installations de stockage de céréales dégageant des poussières inflammables et de l'existence d'installations de combustion consommant exclusivement, seul ou en mélange du gaz naturel, du GPL, etc...

Les graines stockées dans des silos sont nettoyées, broyées, aplaties et subissent un conditionnement thermique avant la pression qui permet d'extraire la première huile. Un deuxième traitement permet d'extraire le reste d'huile. Cette extraction a lieu par voie chimique, par percolation de l'hexane.

Dans le projet d'extension, la partie stockage n'est pas développée. L'accroissement de production sera obtenu par l'augmentation des flux. La capacité de trituration de graines végétales passera de 450 000 à 600 000 tonnes/an.

L'unité de production s'enrichit d'une unité de raffinage d'une capacité de 340 000 tonnes/an destinée à la production d'huile semi-raffinées (215 000 tonnes/an) pour la future unité de diester (Société DIESTER Industrie).

L'étude d'impact fait apparaître que les émissions dans l'atmosphère proviennent des installations de combustion, de l'hexane utilisé lors de l'extraction, des rejets de poussières, des rejets d'hydrogène sulfuré. Afin de limiter ces rejets, SAIPOL envisage d'installer un procédé de neutralisation.

L'étude des effets sur la santé conduit au constat que le seul mode de contamination possible des populations riveraines est l'exposition par inhalation.

Le risque d'explosion de poussières quant à lui a été largement examiné dans l'étude des dangers réalisée par l'inéris du mois d'août 2005.

En conclusion, notre Inspecteur d'Hygiène et Salubrité constate que dans le cas d'un incendie et d'une explosion, des effets irréversibles seraient observables au-delà des limites du site. De même, dans le cas d'un incendie, des effets létaux seraient observables au-delà des limites du site.

Par ailleurs, dans le cas d'explosion au niveau de la chaufferie, aucun effet létal n'est retenu. Des effets irréversibles seraient par contre observables en dehors des limites du site.

Monsieur THOMAS indique que d'années en années, la Commune de CARBON-BLANC est sollicitée pour donner un avis sur des enquêtes publiques accompagnées à chaque fois d'un rapport. BASSENS est une commune où s'implantent de plus en plus d'installations classées sur la Rive Droite. Il donne lecture d'un article paru dans la presse régionale qui indique que « de tous les accidents de santé qui menacent la population, le cancer est le plus redouté ». Des études ont démontré que les pollutions faisaient peser sur notre santé des risques nouveaux. Ainsi, d'un côté nous avons l'installation de ces nombreuses industries et de l'autre côté il y a de plus en plus de gens malades.

Monsieur TREMOLET évoque la concentration de ces installations sur un même site. Il déplore l'affluence de camions et notamment ceux transportant des matières dangereuses.

Madame THORE se fait l'écho de Monsieur BOP qui demande de faire réaliser d'urgence par la Communauté Urbaine de Bordeaux des comptages de véhicules sur ce secteur.

Quant à Monsieur HERNANDEZ, il souligne l'absence d'études sur la circulation, les risques d'explosion, de pollution.

Madame CHATEAU regrette que malgré les avis réservés ou défavorables émis lors de certaines enquêtes publiques en raison notamment du manque d'informations avisées de spécialistes tels que ceux de la DRIRE, les dispositifs de concertation n'évoluent pas.

Monsieur le Maire note qu'une étude générale portant sur la circulation de la desserte de la presqu'île d'AMBES, qui est un poumon économique majeur de la Gironde et de l'agglomération bordelaise, est en cours de réalisation. Il faut replacer les choses dans un contexte général de développement économique. L'ANPE a établi un rapport sur l'évolution des emplois par secteurs d'activité. Il en ressort une tertiarisation totale de notre économie. C'est pourquoi, il est sans doute nécessaire d'avoir une réflexion sur le développement économique, la santé, l'habitat...

Compte tenu des risques énoncés dans les rapports et de l'absence d'avis de la DRIRE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable sur ces projets.

11. CONVENTION ASCJB

Madame TRUANT rappelle que la convention intervenue avec l'ASCJB a pour objet de fixer un cadre fondé sur les textes législatifs et réglementaires existants et les principes dégagés par la jurisprudence. Elle a également pour objet d'organiser des rapports de partenariat entre la Commune et l'Association dans le respect de la liberté d'association comme dans celui de l'intérêt général.

Aussi, Madame TRUANT propose

- * de reconduire cette convention à peu près dans les mêmes termes que les années précédentes pour une durée courant du 1^{er} avril 2007 au 1^{er} septembre 2008
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec l'ASCJB.

Ses propositions sont adoptées à l'unanimité.

12. CONVENTION CACBO

Madame DUPEY rappelle que la convention intervenue avec le CACBO a pour objet de fixer les règles du partenariat associatif avec la Commune dans une perspective d'intérêt général. Elle établit le cadre de cette coopération dans le respect de l'indépendance de chaque partie, dans la limite de l'objet social de l'Association et des compétences de la Commune.

Le texte de la précédente convention étant arrivé à échéance, Madame DUPEY propose :

- * de reconduire les termes de cette convention, pour une durée courant du 1^{er} avril 2007 au 1^{er} septembre 2008

- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec le CACBO.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de ces propositions.

13. CONVENTION COMMUNE/AGRPA/CLUB DES AINES

Monsieur THOMAS rappelle que la convention établie entre l'AGRPA et la Commune de CARBON-BLANC prévoit, en son article 2, la mise à disposition à des structures intervenant exclusivement en direction des personnes âgées et à titre gratuit des locaux communs de la RPA René Cassagne.

Le Club « Les Aînés de CARBON-BLANC » organise ses activités dans ce lieu depuis déjà quelques années. Il dispose d'un bureau à titre permanent, de locaux collectifs tous les jeudis après-midi ainsi que ponctuellement sur demande expresse d'autres locaux de la partie commune.

Cette convention conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans est arrivée à échéance.

Aussi, Monsieur THOMAS demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention tripartite pour la même durée à intervenir entre l'AGRPA, l'Association « Les Aînés de CARBON-BLANC » et la Commune de CARBON-BLANC, celle-ci fixant les conditions de mise à disposition des locaux collectifs de la RPA.

La proposition de Monsieur THOMAS est adoptée à l'unanimité.

14. CONVENTION – EVEIL CULTUREL DU JEUNE ENFANT

Monsieur THOMAS rappelle que depuis plusieurs années la Commune de CARBON-BLANC participe aux frais d'organisation d'une action « Eveil Culturel et Petite Enfance-Familles, Cultures et Lien Social » avec l'Université Victor Ségalen Bordeaux 2, dépenses qui s'élèvent à 763 € pour l'année 2007.

Ces actions définies par un groupe de pilotage auquel participe un représentant de la Commune sont les suivantes :

- Organisation d'actions de formation et d'un colloque auxquels participent les personnels petite enfance de la culture, de l'éducation et de l'action sociale de la Commune,
- Expositions culturelles ludiques itinérantes, espaces d'animation petite enfance,
- Animations culturelles.

Monsieur THOMAS demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de formation professionnelle avec l'Université Victor Ségalen Bordeaux 2.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours, article 611.

15. CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL – AUTORISATION – FILIATION

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) est l'une des mesures majeures de la loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne.

Monsieur THOMAS indique que ce dispositif permet aux familles de payer un grand nombre de services effectués à leur domicile ainsi que les prestations de garde d'enfants (crèche, halte-garderie, accueil périscolaire).

Dans la mesure où le CESU peut être financé par l'employeur, il ouvre donc l'accès à ces services au plus grand nombre de nos concitoyens.

Pour que le CESU puisse être utilisé dans les crèches, halte garderies ou garderies périscolaires de notre Collectivité qui en assure la gestion, il convient préalablement de prendre une délibération permettant d'accepter ce moyen de paiement ainsi que d'affilier la Commune au Centre de Remboursement du CESU.

Aussi, Monsieur THOMAS demande de bien vouloir décider :

- * D'accepter le paiement des services municipaux au moyen du CESU
- * D'affilier la Commune de CARBON-BLANC au Centre de Remboursement du CESU, sis à BOBIGNY (93738).

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

16. IMPUTATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Suivant l'instruction n° 83-227 MO du 23 décembre 1983 et ce depuis le 1er janvier 1993, Monsieur le Maire rappelle que le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en Section de Fonctionnement est fixé à 500 € .

Cependant, sur délibération expresse jointe au mandat de paiement, un bien meuble d'un montant inférieur peut être inscrit en section d'investissement dès lors qu'il s'agit d'une acquisition qui revêt un caractère de durabilité.

Aussi, Monsieur le Maire propose de décider d'imputer en investissement le matériel mobilier désigné ci-après qui est une dépense à caractère durable :

* Une imprimante	211.00 € TTC (article 2183)
* Un swicht	432.06 € TTC (article 2183)
* soit au total	643.06 € TTC

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

17. MOTION SUR LE DEVENIR DE L'ENTREPRISE FORD AQUITAINNE INDUSTRIE

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des élus du comité d'Entreprise Ford Aquitaine Industrie sollicite à nouveau les élus pour soutenir les actions des salariés et pérenniser l'emploi industriel dans notre département et région.

La Direction de la Ford Motors Compagny se désengage progressivement du site de production en ne prévoyant pas les investissements nécessaires pour garantir l'avenir de l'emploi et du site.

Depuis 2001, 1 500 emplois ont été supprimés et les représentants des salariés rencontrent beaucoup de difficultés pour qu'un dialogue s'installe avec les décideurs, et notamment avec les représentants de l'Etat.

Un rapport de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux précise que l'activité du site Ford génère entre 600 et 700 millions d'euros par an pour la région et 12 000 à 15 000 emplois induits.

Le Conseil Municipal de la commune de Carbon-Blanc demande à Monsieur le Préfet d'organiser le plus rapidement possible une table ronde ou une cellule de crise avec l'ensemble des parties concernées par l'avenir du site Ford.

18. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE POLYVALENT LES IRIS A LORMONT

Dans le cadre de la formation continue des lycéens, Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de partenariat a été établi entre le Lycée Polyvalent Les Iris et la Commune afin de réaliser une armoire électrique neuve à l'attention notamment des forains. Celle-ci sera implantée au Parc Favols.

Cette réalisation pourra être terminée avant le 8 juin prochain sous réserve de la signature d'une convention à intervenir entre l'établissement scolaire et la Commune de CARBON-BLANC.

La Commune prend à sa charge l'intégralité de l'achat du matériel qui sera facturé par le Lycée pour un montant total de 10 775 € TTC. Ces dispositions financières font l'objet d'un avenant à la convention de partenariat.

Aussi, Monsieur le Maire demande :

- * D'accepter la mise en place de ce projet
- * l'autoriser à signer l'avenant financier à la convention de partenariat afin de permettre la prise en charge du matériel correspondant.

Ses propositions sont adoptées à l'unanimité.

La dépense correspondante est prévue au chapitre 23 du budget de l'exercice en cours.

19. INFORMATIONS

a) MARCHES PUBLICS

Au cours du premier trimestre de chaque année, la Commune doit rendre publique la liste des marchés conclus l'année précédente. Pour l'année 2006, ces marchés sont les suivants :

Tableau ci-annexé

b) INSTALLATION DE LA MARIANNE NOIRE DANS LA SALLE DU CONSEIL

Madame TRUANT rappelle au Conseil Municipal qu'une sculpture représentant une Marianne noire avait été commandée par la Commune à Monsieur FRANCESCHINI, il y a quelques années. Lors de diverses manifestations, ce buste a récemment été exposé au Conseil Régional ainsi qu'au Conseil Général. Madame TRUANT souhaiterait que la Marianne noire retrouve sa place dans la salle du Conseil Municipal. Sa proposition est adoptée, à l'unanimité, par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal de son attention et lève la séance à 20 heures 50.

MARCHES DE TRAVAUX

Entre 20 000 € HT et 49 999 € HT

Date	Objet du marché	Attributaires et code postal
22.09.06	Centre culturel Favols : Travaux de remaniage des tuiles de décors de la toiture	Société Guillet 33390
05.01.06	Travaux d'aménagement de deux bureaux au rez de chaussée de l'hôtel de ville de Carbon-Blanc	Société SOBAQ 33155

Entre 90 000 € HT et 149 999 € HT

Date	Objet du marché	Attributaires et code postal
13.07.06	Aménagement des abords du collège	Société Technivert 33560

Entre 150 000 € HT et 229 999 € HT

Date	Objet du marché	Attributaires et code postal
12.07.06	Requalification du réseau d'éclairage public des rues des Futaies, de la Lande, Aristide Briand, Emile Barbou et Gaston Cabannes	Société STTP 33560

Entre 230 000 € HT et 999 999 € HT

Date	Objet du marché	Attributaires et code postal
	Travaux de requalification et de réaménagement de la ferme Favols	
	* Lot 1 Gros œuvre et travail de la pierre	Société REBAT 33560
	* Lot 2 Sol en béton lissé	Société REBAT 33560
	* Lot 3 Voirie et réseaux divers	Société Aquitaine Travaux Publics 33700
	* Lot 4 Charpentes, couvertures, plancher	Société Landreau 33152
	* Lot 5 Menuiserie et fermetures bois	Société NIETO 33270
	* Lot 6 Plâtrerie, isolation, Faux plafond, faïence	Société ACO 33300
	* Lot 7 Peinture	Société Peinture et Revêtement d'Aquitaine 33155
	* Lot 8 Electricité, courant faible, chauffage	Société GABANA 33600
	* Lot 9 Ventilation, plomberie, sanitaire	Société CLARISSOU 19110

MARCHES DE SERVICES

Entre 20 000 € HT et 49 999 € HT

Date	Objet du marché	Attributaires et code postal
27.11.06	Prestations de gardiennage de divers sites municipaux	Société Sarl Prévention Moyens sécuritaires 33100
15.11.06	Ville de Carbon-Blanc Magazine Municipal	
	* Lot 1 Création et réalisation globale de « Carbon-Blanc Magazine »	Société JMD/SEPPA 33000
	* Lot 2 Impression du Journal	Société JMD/SEPPA 33000
13.04.06	Désignation d'un cabinet d'études chargé d'établir un diagnostic et de faire des propositions en vue de l'établissement d'un agenda 21 communal	Cabinet Parménion SARL 81000 et Société BEERS 33000

Entre 50 000 € HT et 89 999 € HT

Date	Objet du marché	Attributaires et code postal
2.12.06	Mission de maîtrise d'œuvre pour une mission de base concernant la Maison de la Petite Enfance	Cabinet FABRIQUE 33800
12.04.06	Consultation concernant les polices d'assurances de la commune pour la période 2006/2007/2008	
	* Lot 1 Responsabilité civile	SMACL 79031
	* Lot 2 Dommages aux biens	Groupama Assurances 79044
	* Lot 3 Flotte automobile et Mission collaborateurs	SMACL 79031
	* Lot 4 Protection juridique DAS/	Cabinet Subervie 33023

Entre 90 000 € HT et 149 999 € HT

Date	Objet du marché	Attributaires et code postal
29.03.06	Entretien des Espaces verts de la commune de Carbon-Blanc pour la période 2006/2007/2008	Société MARLHIAC 33270

MARCHES DE FOURNITURES

Entre 20 000 € HT et 49 999 € HT

Date	Objet du marché	Attributaires et code postal
24.02.06	Fourniture de produit d'entretien 2006	
	* Lot 1 produit chimique	Société LODIPRO 33305
	* Lot 2 Papiers et fournitures diverses	Société LODIPRO 33305
01.06.06	Consultation concernant la fourniture de papiers photocopieurs, consommables informatiques, fournitures scolaires et enveloppes	
	* Lot 1 Papiers photocopieurs	Société Guilbert 60151
	* Lot 2 Consommables informatiques	Société Europa 95192
	* Lot 3 Fournitures scolaires	Librairies papeteries Charles Robert SA 33130
	* Lot 4 Fournitures d'enveloppes	Société Guilbert 60151